

Votants : 76

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 23 septembre 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 29 septembre 2025

ATTRACTIVITÉ - RAPPORT FINANCIER 2024 DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE NIORT MARAIS POITEVIN VALLÉE DE LA SÈVRE NIORTAISE

Titulaires et suppléants présents :

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, Noélie FERREIRA, Elsa FORTAGE, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Nadia JAUZELON, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Nicolas ROBIN, Agnès RONDEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Valérie VOLLAND.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Jeanine BARBOTIN pouvoir à Dominique SIX, Fabrice BARREAULT pouvoir à Frédéric NOURRIGEON, Claude BOISSON pouvoir à Jean-Pierre DIGET, Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Florence VILLES, Christelle CHASSAGNE pouvoir à Elmano MARTINS, Anne-Sophie GUICHET pouvoir à Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE pouvoir à Thibault HEBRARD, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Mélina TACHE pouvoir à Romain DUPEYROU, Lydia ZANATTA pouvoir à Marie-Paule MILLASSEAU.

Titulaires absents :

Thierry DEVAUTOUR, Guillaume JUIN.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Jean-Michel BEAUDIC, Richard PAILLOUX.

Titulaire absente pour départ :

Elisabeth MAILLARD

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Florence VILLES

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2025

ATTRACTIVITÉ - RAPPORT FINANCIER 2024 DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE NIORT MARAIS POITEVIN VALLÉE DE LA SÈVRE NIORTAISE

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.133-3 du Code du Tourisme ;

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 19 octobre 2009 relative à la création d'un Établissement Public Industriel et Commercial (EPIC) – Office de tourisme communautaire,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, qui rend obligatoire, pour les Établissements Publics de Coopération Intercommunale, la compétence promotion du tourisme,

Pour permettre à l'EPIC « Office de Tourisme Niort Marais poitevin Vallée de la Sèvre Niortaise » d'assurer ses missions de service public administratif comme l'accueil et l'information des touristes ainsi que la promotion touristique du territoire, la Communauté d'Agglomération du Niortais lui attribue annuellement une subvention dans les conditions d'une convention d'objectifs.

L'Office de Tourisme, dans le cadre de ladite convention, doit tenir à la disposition de la Communauté d'Agglomération du Niortais, un rapport financier détaillé de son activité.

Sur 2024, on constate que l'Office de Tourisme a su conforter son excédent de fonctionnement en passant de 468 018 € à 544 371 €, et ce tout en contribuant à la maîtrise des comptes de l'Agglomération en absorbant la limitation adoptée en 2024 de la subvention communautaire (baisse de 30 000 € sur cet exercice), compensée par la dynamique positive de la taxe de séjour (progression de 38 000 €, soit +7% en 2024).

Concernant les dépenses, on constate une hausse entre 2024 et 2023 de 69 210 € sur la masse salariale. Celle-ci est liée à la vacance de l'emploi de direction en 2023, pourvu en 2024. En effet, en 2023, la fonction de directeur a été exercée par intérim et un poste n'a pas été remplacé. Début 2024, une nouvelle organisation s'est mise en place à travers la nomination d'une nouvelle directrice, la structuration en 3 pôles avec une adaptation du besoin en compétences (sur les volets accueil, communication et itinérance). Également, les charges à caractère général (chapitre 011) ont évolué de 51 317 €, intégrant notamment des coûts liés au déménagement du siège social, la mise en place d'un observatoire du tourisme et d'un plan de communication (refonte site web de promotion de la destination).

Cette structure n'a pas pour objet d'investir et consacre donc des crédits aux seuls mobiliers et matériels informatiques. Toutefois, un emprunt contracté en 2020 reste en cours de remboursement à

hauteur d'une annuité de 9 300 €/an couvert par l'autofinancement qui s'élève en 2024 à 120 883 €.

La situation financière de l'Office du Tourisme reste donc robuste au moment où elle va développer son activité autour du tourisme d'affaires et aménager en 2026 un nouveau Bureau d'accueil à Coulon.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport financier 2024 de l'EPIC « Office de Tourisme Niort Marais poitevin Vallée de la Sèvre Niortaise » ;
- Autorise le Président à signer tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 76

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Florence VILLES

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président